

PROJET DE FUSION ONNENS - BONVILLARS



**SÉANCES PARTICIPATIVES
CITOYENNES**

13 & 14 SEPTEMBRE 2021

DARCY CHRISTEN
CLAUDINE MÜGELI



UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE UNE DÉMARCHE CITOYENNE



UN PROCESSUS DÉMOCRATIQUE
UNE DÉMARCHE CITOYENNE

Transparence
Participation
Ecoute



9 DÉCEMBRE 2019

PRÉAVIS D'INTENTION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Constat:

- Les 2 villages offrent de **nombreuses similitudes**, notamment quant à leur territoire, leur population et leur situation financière.
- Il existe une **forte collaboration** de longue date.

Vision:

- Mieux vaut donc **anticiper** une possible fusion avant que les circonstances ne nous y obligent

JUILLET 2020 À NOVEMBRE 2021

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Juillet 2020: constitution du **CoPil**

- Edouard Duvoisin (Bonvillars)
- Francois Julia (Onnens)
- Blaise Longchamp (Onnens)
- Frédéric Piguët (Bonvillars)
- Alain Portner (Onnens)
- Daniel Rappo (Bonvillars)

Septembre 2020: séance de **lancement**

- Municipalités et Conseils généraux in corpore

Mars 2021 – juillet 2021: travaux en **groupe**

- Une quarantaine de participants, une douzaine de rencontres

LA COMMUNE IDÉALE
LES DÉFIS À RELEVER
LES BÉNÉFICES



M. BLAISE LONGCHAMP

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL D'ONNENS

Groupe de travail 1
Projet de société



PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE DU GT 01

PROJET DE SOCIÉTÉ

- Cerner les sujets en lien avec le thème.
- Rester concret.
- Se projeter.



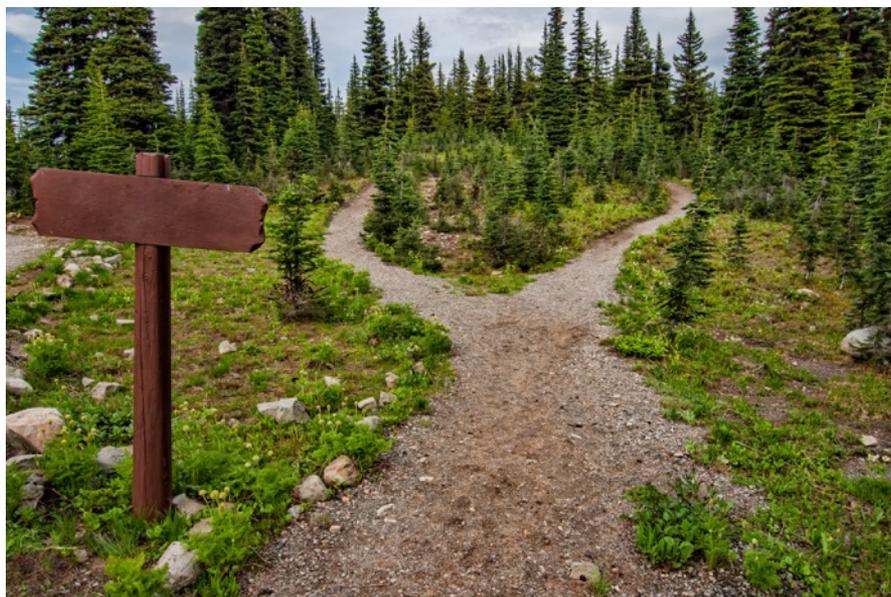
ENJEUX

- Identifier les dénominateurs communs
- Faire rêver 2 communes «gâtées»
- Réfléchir pour demain
- Faire des choix



AVANTAGES D'UNE FUSION...

- ...Maintenant
- Nous naviguons par beau temps
- Rationnaliser les ressources
- Créer de nouvelles opportunités



POINTS DE VIGILANCE

- Tout va bien, alors pourquoi fusionner?
- Le manque d'intérêt de la population pour ce projet.
- Les fausses promesses.



CONCLUSION

- Fusionner maintenant, car c'est un choix et pas une nécessité.
- Passer de la collaboration étroite à la fusion.
- Rassembler les forces.
- **Développer les prestations à communauté.**



M. ALAIN PORTNER

SYNDIC D'ONNENS

Groupe de travail 2

Autorités et administration



PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE DU GT 2

AUTORITÉS ET ADMINISTRATION

- 2 séances
- Visite des bâtiments administratifs
- «Inventaire» des Conseils et Municipalités



ENJEUX

- Garantie de l'emploi
- Aspect émotionnel pour la population
- Conseil communal
- Municipalité



AVANTAGES D'UNE FUSION

- Bâtiment administratif à Onnens avec ascenseur et parking
- Heures d'ouvertures élargies
- Confidentialité à améliorer pour les usagers
- Lieu culturel ou associatif à Bonvillars



POINTS DE VIGILANCE

- Emplois (rôles et responsabilités)
- Conseil communal à 2 arrondissements (45 sièges)
- Municipalité à 7 mais sans arrondissement



CONCLUSION

- Pas d'avantages flagrants
- **Pas de désavantages flagrants**
- Est-il préférable de fusionner quand tout va bien plutôt que de ce le faire imposer ?



M. FRÉDÉRIC PIGUET

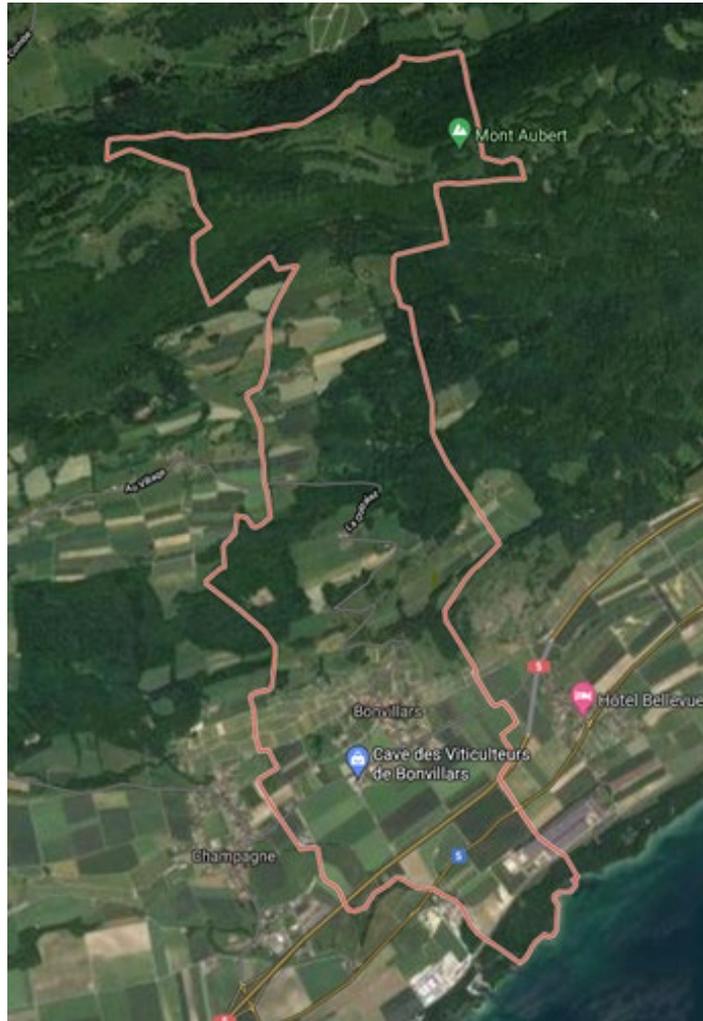
SYNDIC DE BONVILLARS

Groupe de travail 3

Patrimoine et finances

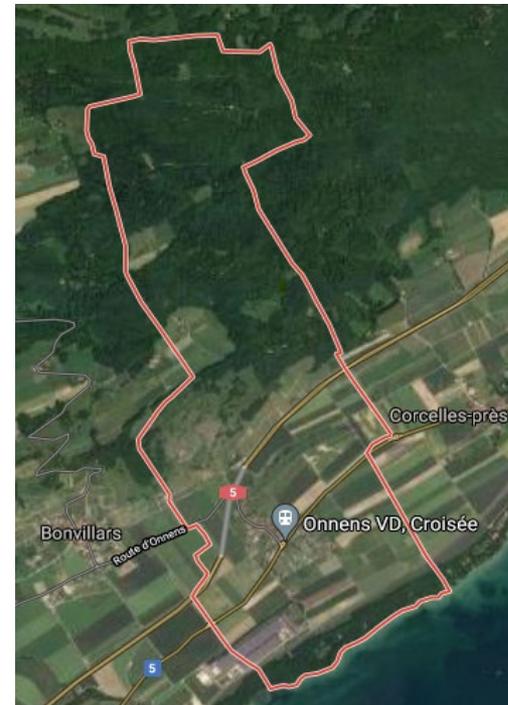


SITUATION TERRITORIALE DES DEUX COMMUNES



Bonvillars

Onnens



GT 3 PATRIMOINE ET FINANCES :

Onnens: 511 ha

Bonvillars: 754 ha

Valeur ECA des bâtiments:

13'051'000.-

17'031'000.-

- Chauffage des bâtiments communaux à revoir
- Confier à une gérance la gestion des appartements
- Affecter les locaux administratifs non utilisés à des fins sociales : locaux de sociétés, d'accueil d'enfants , de personnes âgées
- Conserver temples et cimetières
- Terrains communaux : 31 ha 36 ha
- Forêts : 188 ha 290 ha



RÈGLEMENTS ET TAXES :

Les 2 communes ont des règlements identiques, sauf :

- droit de superficie au bord du lac (Onnens)
- occupation du refuge (Onnens)
- émoluments du contrôle des habitants (Bonvillars)
- cimetière (Bonvillars)
- émoluments sur les auberges (Onnens)
- chemins (Onnens)

Taxes évacuation et épuration des eaux :

Onnens : 2.70 / m³ Bonvillars : 3.00 / m³

Consommation de l'eau :

1.- / m³ moins de 100 m³ : 1.20

de 101 à 500 m³ : 1.10



ASSURANCES + FINANCES

- Les 2 communes ont les mêmes assurances (mêmes montants assurés, mais primes différentes !)
 - LPP : **Swisslife** : demander un appel d'offres via l'UCV pour des prestations supérieures
 - Observer les délais de résiliation selon les polices
- Conventions et contrats : beaucoup sont communs aux deux
- Même système informatique
- Patrimoine administratif et investissements en 2020:

1'634'518.-	1'883'895.-
-------------	-------------
- Intérêts des dettes:

8'276.-	0.-
---------	-----



FINANCES

Fonds propres :

3'104850.-

3'010'692.-

Impôts des personnes morales :

220'426.-

29'247.-

Impôts des personnes physiques :

913'837.-

922'842.-

Marge d'autofinancement :

30'117.-

100'858.-

Actifs disponibles :

1'398'291.-

1'327'194.-



CONCLUSION

Cette étude montre qu'il n'y a **aucun frein majeur** à entamer le processus d'une fusion, car les 2 communes ont une situation semblable sur le plan du patrimoine et des finances.



M. EDOUARD DUVOISIN

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE BONVILLARS

Groupe de travail 4

**Service techniques,
voirie & déchéterie**



GT 4 - SERVICE TECHNIQUE, VOIRIE ET DÉCHETTERIE

1. Aménagement du territoire

- Les deux **plans d'affectation communaux (PAcom)** peuvent être conservés tels quels et simplement juxtaposés.
- Ils sont actuellement en cours de mise à l'enquête, avec déjà certaines oppositions à Bonvillars.

2. Réseau d'eau potable

- Offrir la **possibilité de sous-compteurs à tous** et chacun décidera s'il veut s'en équiper.
- A moyen terme, mettre en place un **plan de maintenance préventive des canalisations**



GT 4 - SERVICE TECHNIQUE, VOIRIE ET DÉCHETTERIE

3. Epuration des eaux

- Les deux communes ont actuellement leur propre STEP. La Municipalité d'Onnens a pris la décision de se raccorder sur la STEP d'Yverdon-les-Bains, qui traite les micropolluants.
- Pour le moment il n'y a pas d'obligation de se raccorder sur ce système. **Garder les deux systèmes de STEP dans un premier temps**, mais étudier un raccordement ultérieur de Bonvillars à Yverdon-les-Bains.



GT 4 - SERVICE TECHNIQUE, VOIRIE ET DÉCHETTERIE

4. Déchets

- Depuis le 1er avril 2021, il n'y plus qu'une déchetterie à Onnens pour les deux communes et le système est harmonisé. **La fusion des déchetteries est réalisée.**
- Elargir les horaires d'ouverture et mettre en place un point de collecte à Onnens pour le ramassage du verre et du papier, pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie.



GT 4 - SERVICE TECHNIQUE, VOIRIE ET DÉCHETTERIE

5. Voirie, matériel, locaux

Les deux communes sont **pareillement équipées en matériel et locaux de voirie**. Regrouper les locaux sur un seul site ne paraît pas être une solution pratique.

6. Routes

Plusieurs participants du GT4 recommandent de faire un état des routes pour appréhender les travaux à venir, en coordination avec un état des lieux du PGEE. Le cas échéant, le calendrier de la fusion devrait peut-être être repoussé, mais cela éviterait des tensions ultérieures.



GT 4 - SERVICE TECHNIQUE, VOIRIE ET DÉCHETTERIE

6. Zone industrielle

Une fusion des deux communes permettra une **harmonisation et une simplification de la gestion de la zone industrielle** et de ses accès. Rien d'autre ne sera impacté.

7. Ordre public

- Deux personnes sont assermentées à Onnens pour mettre des amendes de circulation à l'intérieur de l'agglomération.
- Pour les questions de police, c'est la gendarmerie cantonale (117) qui intervient. Ses services sont facturés par nombre d'habitants. Ce système va perdurer en cas de fusion.



PROCHAINES ÉCHÉANCES

Projet de fusion Bonvillars et Onnens



Calendrier provisoire – Entrée en vigueur de la nouvelle commune au 1er janvier 2023

Mars 2021 – mi- novembre 2021: Etude de faisabilité. Travaux du COPIL et des Groupes de travail.

Mi- novembre 2021: Adoption du rapport final de faisabilité par le COPIL et les municipalités.

Fin novembre 2021 : Présentation du rapport de faisabilité et de la convention de fusion à la population.

Décembre 2021 : Rédaction et envoi du préavis pour la convention de fusion aux Conseils.

Fin janvier 2022 : Adoption simultanée de la convention de fusion par les Conseils.

Dimanche 8 avril 2022: Votation populaire simultanée dans les communes sur la convention de fusion .

Avril - Juin 2022 : Adoption par le Conseil d'Etat et ratification par le Grand Conseil de la convention de fusion.

Automne 2022 : Élections des nouvelles autorités.

1er janvier 2023 : Entrée en vigueur de la nouvelle commune.



QUESTIONS & DISCUSSION



Fusion-onnens-bonvillars@habilis.ch

